



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 18 juin 2024

Date de convocation : le 11 juin 2024

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h13 et levée à 19h01

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 23
- Ayant pris part au vote : 23
- Ayant donné procuration : 1

G.B.M : BAILLY Guillaume ; BOUSSET Jean-Marc ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; JANNIN Jean-Pierre suppléant de M. Vincent FIÉTIER ; GAGLIOLLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ;
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : BAEHR Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; CAULET Claudine ; COUDRY Sébastien ; FIÉTIER Vincent ; LAIDIÉ Franck ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MICHEL Marie-Thérèse ; PHILIPPE Lionel ; ROUX Jean-Hugues ; VIÉNET Romain suppléant de M. Christian MAGNIN-FEYSOT ;
C.C.L.L : COULET Gérard ; MESNIER Christian ; NICOLET Mickaël
C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : MONNIER Alain

Procuration de vote :

Mandant : MESNIER Christian

Mandataire : STADELMANN Jean-Claude

MARCHÉS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LA DÉCHETTERIE PROVISOIRE D'ORNANS

Rapporteur : Monsieur Yannick POUJET, Conseiller Délégué

Suite à la fermeture définitive de la déchetterie d'Ornans, un site provisoire a été créé sur un terrain mis à disposition par l'entreprise GUILLIN et situé à proximité de l'ancien site.

Initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2024, l'exploitation du site provisoire est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025 au plus tard.

Ce site provisoire a une capacité d'accueil pour les déchets non-dangereux limitée à 100 m³ (3 bennes de 30m³ et une benne de 10m³) ; sa structure à plat (sans quai de déchargement) nous impose de travailler, pour les bennes de 30m³, avec des bennes couvertes, compartimentées à chargement latéral.

Seule la société TRIDOO SOLUTIONS DECHETS, basée à L'HOPITAL DU GROSBOIS possède et exploite ce type de bennes ; elle bénéficie d'un certificat d'exclusivité évitant toute mise en concurrence.

Ces trois bennes de 30m³ permettent de gérer les apports des usagers pour 3 flux :

- Encombrants Valorisables Energie (traitement à l'UVE du SYBERT)
- Résidus de chantier (traitement en filière CSR)
- Les cartons et les métaux (transfert à l'ITM du SYBERT).

La prolongation de l'exploitation du site provisoire, entraîne la nécessité de relancer de nouveaux marchés, portant sur le traitement des déchets issus de ce site, charge au futur titulaire de mettre à disposition les bennes couvertes, compartimentées, à chargement latéral, mais aussi d'assurer le transport et le traitement des déchets.

Ce marché sera un marché à bons de commande, sans mise en concurrence.

Sa structuration sera composée de 3 lots (correspondant aux 3 flux) :

Intitulé général	Allotissement	Montant maximum (en € HT)
Prise en charge et traitement des déchets issus du site provisoire d'Ornans	Lot n°1 : concerne les Encombrants Valorisables Energie	12 000,00
	Lot n°2 : concerne les Résidus de Chantier	27 000,00
	Lot n°3 : concerne les Cartons et les Métaux	12 000,00
Montant total annuel (en € HT)		51 000,00

La durée du marché sera de 1 an, renouvelable 2 fois une année, soit une durée totale maximum de 3 ans. Le montant total du marché, toutes périodes confondues, est estimé à 153 000 € HT.

À l'unanimité, le Comité Syndical valide les termes du marché et le lancement de la procédure sans mise en concurrence, avec la société TRIDOO SOLUTIONS DECHETS, pour chacun des trois lots identifiés ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à la majorité absolue.



Secrétaire de séance,
MONNIER Alain

7



